

DECISION SUR LES PROJETS D'INSTRUMENTS JURIDIQUES

Doc. Assembly/AU/8(XXIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif pour l'examen et l'adoption des projets d'instruments juridiques;
2. **ADOpte** les instruments juridiques ci-après:
 - a) Protocole relatif à la création du Fonds monétaire africain;
 - b) Convention africaine sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey);
 - c) Projet de Convention de l'Union africaine sur la sécurité du cyberspace et la protection des données personnelles;
 - d) Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local;
 - e) Protocole sur les amendements au Protocole relatif au Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme;
 - f) Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement panafricain.
3. **DEMANDE** aux États membres de signer et de ratifier lesdits instruments juridiques aussi rapidement que possible afin de permettre leur entrée en vigueur.



Decision on the Draft Legal Instruments Doc. Assembly/Au/8(Xxiii)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/172>

Downloaded from African Union Common Repository